

La PME agricole en péril ?

**Mémoire
présenté par
Jean-Louis Tinant
Robert Patenaude
agriculteurs**

à la

**Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec**

mars 2003

La PME agricole en péril ?

Introduction

Notre humble participation à cette Commission voudrait attirer l'attention sur un point particulier: le danger de la disparition de la **PME agricole** ou ferme familiale ou ferme à « échelle humaine » au seul profit de l'industrie agricole. Il devra y avoir un changement rapide. Dans certaines productions, le droit de produire en zone agricole est de plus en plus cédé à des industriels qui n'hésitent pas à envahir le champ d'action jusqu'alors propriété des agriculteurs et de leur famille qui vivaient en harmonie dans leur milieu ainsi qu'avec l'ensemble de la population rurale.

Les fermes, spécialement de productions céréalieres, occupent beaucoup de territoire agricole et sont les hôtes des industriels (intégrateurs) pour l'implantation de sites porcins de grande taille.

Nous sommes conscients de ne pas faire le tour de la situation, mais nous voulons souligner quelques points précis qui vont à l'encontre du développement de la ferme familiale qui pourra être cédée aux générations futures.

La PME agricole

Vers une définition de la ferme familiale ou de l'agriculture à « échelle humaine ».

Cette définition mérite notre attention.

« Si bien des choses ont changé entre la ferme familiale d'autrefois et l'entreprise agricole d'aujourd'hui, une chose semble constante... soit la forme sociale même de la production agricole, de l'agriculture, qui reste une activité aux mains des travailleurs autonomes et de leur famille. Ces agriculteurs sont, à la fois, propriétaires de leurs moyens de production et principaux fournisseurs de la main-d'œuvre agricole. Propriété (individuelle), travail (familial) et famille (valeur patrimoniale de l'entreprise), voilà une trilogie conceptuelle qui définit ce qu'on peut appeler **exploitation agricole familiale**, une forme sociale de production agricole certes ancienne, issue des vieux modèles de l'économie paysanne, mais aussi moderne, confortée même dans le processus d'intégration de l'agriculture dans l'économie moderne »¹.

¹ Bruno JEAN, *Territoires d'avenir: pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 150.

D'autres proposent une définition par le **mode de production**.

Deux modes de production agricole :

- « Un premier mode qui se caractérise par un grand nombre de fermes diversifiées qui appartiennent à des familles agricoles qui les habitent et qui y travaillent à temps plein pour gagner leur vie. Ces fermes, que l'on qualifie aujourd'hui de fermes à dimension humaine, font partie intégrante du milieu et les familles qui les exploitent se confondent avec la population locale. »
- « Un second mode de production est celui des entreprises de grande taille et la production faite sous intégration. Il est supporté par l'industrie en amont et en aval de la production agricole et remplace graduellement les exploitants et exploitantes par des salariés. »²

C'est sans contredit ce second mode de production qui est fortement contesté de la part des citoyens mais aussi d'un nombre important de producteurs agricoles, et qui a besoin d'être révisé en profondeur. Le choix de modes de production a des conséquences importantes sur la ruralité agricole.

Le droit de produire

La loi introduit plusieurs mesures de protection des activités agricoles. Elle rend aux agriculteurs le droit presque exclusif sur le territoire agricole.

Les lois ont été faites de façon à ce que les règlements ne puissent faire le partage entre les usages, c'est-à-dire en imposant des restrictions aux seuls producteurs de porcs et/ou sans les imposer à tous les producteurs. Les industriels/intégrateurs se sont fait inclure comme producteurs agricoles.

L'ensemble des PME agricoles se retrouvent complices bien malgré elles, en défendant le droit de produire, de permettre l'implantation de sites industriels.

Les programmes d'aide

Des programmes d'aide ont été mis en place pour supporter l'agriculture et garantir un revenu décent à l'agriculteur. Mais le but de ces programmes a dévié.

² Mémoire présenté conjointement par les Fédérations de l'UPA de Levis-Bellechasse, Rive-Nord, Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec, à la Commission sur le développement durable de l'industrie porcine, mars 2003.

Ces programmes étaient un support intéressant pour les PME, tant et aussi longtemps qu'ils ont été utilisés par des agriculteurs; cependant ils deviennent inefficaces et nuisibles lorsqu'ils sont offerts aux entreprises de grande taille. L'économie d'échelle des grandes entreprises qui ont déjà des revenus importants provenant de toute la chaîne de production (meuneries, abattoirs, distribution, exportation, etc.) crée une compétition déloyale. Il n'y a plus d'équité. Les petits producteurs sont encore une fois pris en otage. Leur production est contrôlée par ces grandes entreprises.

Dans les programmes de la Financière agricole, tout industriel devrait en être exclu. Les programmes qui ont d'abord été conçus pour les agriculteurs ne doivent pas servir à créer des empires financiers.

Notre syndicat de base a d'ailleurs fait une demande en ce sens.

Le morcellement des terres et l'occupation du territoire

Le morcellement des terres profite presque exclusivement aux industriels porcins ainsi qu'aux producteurs céréaliers possédant déjà des entreprises de taille importante. Dans la région le morcellement est en grande partie responsable de l'implantation des sites industriels porcins. Il permet à des producteurs céréaliers d'obtenir un certain montant pour le site et lui fournit un engrais « bon marché », même gratuit. Il lui permettra d'acheter d'autres terres plus facilement, faire monter le prix de ces terres et faire disparaître d'autres productions moins tributaires des programmes de revenu garanti qui ne pourront compétitionner équitablement.

Cette nouvelle occupation du territoire par les industriels du porc et des céréales avec pour objectif de trouver des terres pour épandre le lisier amène une surévaluation des terres. Les terres seront de moins en moins transmissibles à la relève, seront de moins en moins à la portée des autres productions.

Ce développement va à l'encontre de la diversité de l'ensemble des productions agricoles. Il a aussi de nombreux effets négatifs sur le milieu social, l'environnement, l'écosystème et la biodiversité.

Pourtant les petites et moyennes fermes sont la vie même de la communauté.

L'exportation et ses risques

Dans le marché mondial, il existe de nombreux pays voulant exporter leurs produits. Dans la volonté du Québec d'augmenter ses exportations, le porc, production non-contingentée devient le plus facile à exporter. Ce qui n'est pas sans risque. Cette industrie se développe au détriment d'autres productions. La communauté soutient aussi la production qui va à l'exportation par le biais des programmes de revenu garanti. Nous faisons face à un marché qui est extrêmement volatil. Il est souvent inondé de produits à bas prix. Certains pays ayant des coûts de production moins élevés peuvent facilement envahir ces marchés.

Le cas du Brésil est un bel exemple. Ce pays ne réussit pas à nourrir sa population. Et pourtant ses exportations sont importantes. Plus on augmente notre exportation, plus la chute des prix sur le marché mondial aura des répercussions dans les entreprises porcines entraînant la disparition des plus petits. Jusqu'où devra aller l'aide de la communauté?

L'impact social

Dans la région, l'apparition future de nombreux sites industriels porcins a créé un véritable état de crise dans l'ensemble des conseils municipaux.

Les citoyens, les agriculteurs, les élus municipaux cherchent des moyens de limiter et d'encadrer ces développements agressifs sans toutefois parvenir à des solutions acceptables.

Le droit de produire vient permettre à un industriel de nuire à tous les citoyens ruraux et à toute la classe agricole et ainsi détruire la cohabitation jusque là harmonieuse.

Conclusions

Le débat n'est pas entre la vision pro-agricole et la vision anti-agricole mais entre la *vision agricole* et la *vision industrielle*.

Pour soutenir la PME agricole :

- Éliminer tout soutien financier destiné à l'agriculture quand il s'agit de productions industrielles.
- Interdire le morcellement des terres agricoles pour l'implantation de sites industriels.

Il ne faut pas voir dans le moratoire un obstacle à l'agriculture mais plutôt une période d'analyse et de contrôle d'une situation problématique.

- Les productions contingentées vivent l'équivalent d'un moratoire depuis leur création, ce qui ne nuit pas à leur développement.
- Le moratoire pourrait être prolongé indéfiniment pour les industriels. Ainsi s'il est levé, une fois les problèmes réglés, il devrait l'être seulement au profit des PME agricoles qui développent leur production sans l'aide d'intégrateurs.

Nous ne ferons peut-être pas une agriculture parfaite, mais nous ne sommes sûrement pas obligés de favoriser la pire!